

Motion 2444

pour le maintien de l'emploi et des prestations de l'ATS

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la restructuration annoncée le 8 janvier 2018 par l'Agence Télégraphique Suisse (ATS) qui entend supprimer entre 35 et 40 postes de travail sur 180 ;
- le rôle central de l'ATS en tant que seul fournisseur d'information brute à l'échelle nationale pour l'ensemble des médias ;
- la menace que fait peser cette restructuration sur les prestations fournies par l'ATS alors que celles-ci sont essentielles pour la diffusion de l'information et favorisent la cohésion nationale et la diversité linguistique ;
- la crise traversée par le secteur des médias qui se traduit par une diminution du nombre de titres et une menace claire sur la diversité et l'indépendance de la presse ;
- le fait que cette crise pourrait être amplifiée par la restructuration de l'ATS ;
- le fait que la diffusion de l'information et la diversité des médias sont essentielles au débat démocratique et à la formation de l'opinion des citoyens ;
- la nécessité d'imaginer de nouveaux modes de soutien ou de financement des médias, en premier lieu des agences de presse remplissant une mission de service public,

invite le Conseil d'Etat

- à condamner fermement la restructuration annoncée par l'ATS ;
- à intervenir auprès de l'ATS en faveur du maintien des emplois et des prestations qu'elle fournit et en faveur de solutions alternatives à la restructuration annoncée afin d'assurer sa viabilité financière ;
- à étudier la possibilité que les collectivités publiques (Confédération, cantons, communes) soutiennent financièrement, par le biais notamment d'un actionariat public majoritaire ou d'un soutien à des structures sans but lucratif, l'ATS ou toute autre agence de presse remplissant une mission de service public et étant indépendante des pouvoirs publics sur le plan des contenus ;

- à transmettre aux représentant-e-s du personnel de la rédaction de l'ATS notre plein soutien à ses revendications légitimes adoptées en assemblée, ainsi qu'aux mesures de lutte qu'ils ont prises et qu'ils seraient amenés à prendre s'il n'y était pas donné suite.